

FICHE DE PESEE ULM

METHODOLOGIE

Remarque : Aucun type de balance n'est préconisé.

Pesée à l'aide de trois balances.

Le centrage n'étant pas déterminé lors de cette pesée, l'aéronef peut se trouver dans une position quelconque, sur ses trois roues, sans recherche d'horizontalité latérale ou longitudinale. Il n'est donc pas nécessaire que les balances soient identiques, notamment en épaisseur.

Si des cales sont interposées entre la balance et les roues de l'appareil, ne pas oublier de les peser comme tares.

Pesée à l'aide d'une seule balance.

Il faut, dans ce cas, disposer de deux cales d'épaisseur identique à celle de la balance.

La balance est déplacée sous chacune des roues en lieu et place de la cale d'épaisseur.

Si une cale est interposée entre la balance et la roue, son épaisseur devra être rajoutée à l'épaisseur des deux cales représentatives de la balance.

Pour les ULM des classes 1, 2, 3 monoplaces et sous-classes 1A, 2A et 3A, la pesée peut s'effectuer avec une tare ou avec une personne portant l'ULM, en veillant à déduire la masse préalablement évaluée de la tare ou de la personne.

FICHE DE PESEE

----- FICHE DE PESEE -----

Appellation ou type d'ULM

Code d'Identification (1)

Identification (2)

N° de Série

Liste d'options ou équipements :

.....

.....

.....

.....

(Voir en annexe les notions de masse)

Masse à vide de référence

Kg

Masse à vide

Kg

Date : Lieu de pesée :

Nom, Prénom du responsable de la pesée :

Signature

Notes : (1) Référence de la fiche d'identification ou du formulaire de référence du dossier technique

(2) Identification composée du N° du département du lieu d'attache de l'ULM suivi de 2 à 3 lettres. A remplir si l'ULM est déjà enregistré ou si l'identification est connue du nouveau propriétaire

ANNEXE : Notions de masse pour les ULM

1 – Masse à vide

C'est la masse de l'ULM :

- sans occupant ni chargement
- sans carburant hormis le carburant inutilisable
- avec le lest fixe
- avec les quantités maxi de liquides nécessaires au fonctionnement normal de l'ULM et des équipements installés.

La masse à vide varie en fonction de la configuration de l'ULM et des équipements installés. Toute modification de l'ULM (modification de structure, ajout ou retrait d'un équipement modifie sa masse à vide.

Utilité pratique :

- La personne chargée de l'entretien de l'ULM doit s'assurer en permanence (i.e. à chaque modification de l'ULM) que la masse à vide de l'ULM est inférieure ou égale à la masse à vide maximale fixée par le constructeur de l'ULM (voir § 3 ci-dessous) ;
- à l'issue de la fabrication de l'ULM et après toute modification importante de l'ULM, elle doit être établie par pesée ;
- en cas de modification légère dont on peut connaître avec exactitude l'impact sur la masse (pose ou démontage d'un équipement de masse connue, elle peut être déduite par calcul.

2 – Masse à vide de référence

C'est la masse à vide de l'ULM dans la configuration (structure et équipement) dite "de référence". Cette configuration de référence est choisie par le constructeur. Elle doit :

- correspondre à un ULM en état de vol (c'est-à-dire répondant aux exigences de l'arrêté ULM et à celui du 24 juillet 1991.
- être très précisément définie et facilement reproductible. En effet les Services Officiels peuvent demander au constructeur de mettre à leur disposition un ULM dans la configuration de référence.

Utilité pratique :

- pour le pilote et le propriétaire : aucune ;
- pour les Services Officiels, elle permet d'effectuer un contrôle sur la validité de la déclaration du constructeur.

3 – Masse à vide maximale

C'est la limite supérieure des masses à vide autorisées pour l'ULM (voir § 1 ci-dessus)

Elle est fixée par le constructeur de l'ULM et apparaît sur la fiche d'identification. Lors de son établissement, la constructeur doit respecter un critère de charge utile minimum (écart minimum entre la masse à vide maximale et la masse maximale - voir § 4 ci-dessous) de :

- pour les monoplaces : 86 Kg, plus une heure de carburant à *la puissance maximum continue*
- pour les biplaces : 156 Kg, plus une heure de carburant à *la puissance maximum continue*

Utilité pratique :

- la personne chargée de l'entretien doit s'assurer en permanence (i.e. à chaque modification de l'ULM) que la masse à vide de l'ULM est inférieure ou égale à la masse à vide maximale fixée par le constructeur de l'ULM.

4 – Masse maximale

C'est la masse maximale autorisée en utilisation.

Elle est définie par le constructeur et apparaît sur la fiche d'identification. En plus des critères de charge utile minimum (cf §3), le constructeur doit respecter pour son établissement des limites forfaitaires (ex : 450 Kg pour un biplace sans parachute) et des critères de navigabilité (résistance structurale, qualités de vol, etc.)

Utilité pratique :

- Le pilote doit veiller à chaque vol à ce que la masse de l'ULM ne dépasse pas la masse maximale.

